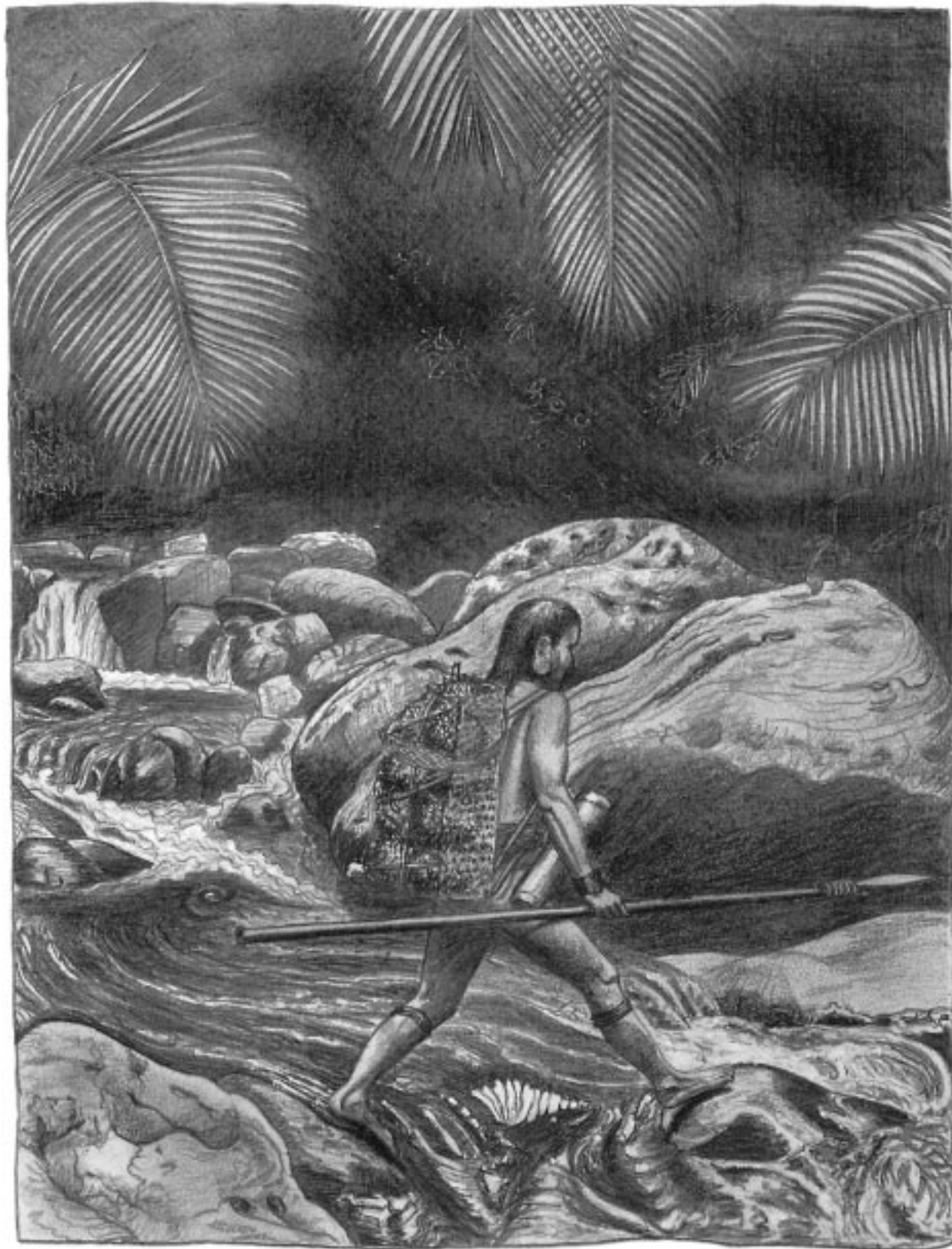


**Bruno-Manser-Fonds**  
Association pour les peuples de la forêt pluviale



# Nouvelles du Sarawak

## **Avec des larmes de tristesse et de rage (Message penan de janvier 1997)**

Par Abang Kang

Nous avons parlé avec la compagnie d'exploitation, au bout de la route des bûcherons. Peu après, ils se sont emparés d'Abung – qui leur parlait vaillamment – l'ont battu à mort et l'ont jeté dans le fleuve.

On nous avait mis en garde: il ne faut pas faire couler le sang. Mais la police est venue. Contre nous, elle a utilisé des gaz lacrymogènes. Et elle continue de nous menacer. Si nous

qui traque le gibier dans les profondeurs de la forêt de montagne. Des soldats?! Il n'y a pas d'ennemis, ici! Ils viennent seulement pour harceler mon peuple. Combien de fois mes frères ont-ils été emprisonnés? Quant aux bûcherons, ils ne cessent d'importuner nos filles et nos femmes. Quand nous discutons avec eux, ils disent: «Ne vous en faites pas, nous sommes seulement là pour travailler.» Mais ils nous traitent comme des chiens.

La compagnie d'exploitation est pire que le diable. Lui s'en va quand on lui parle de Jésus; mais parlez à la compagnie, elle reste. Les gens des compagnies n'ont pas de cerveau, leur tête est remplie de terre! Parle-leur



**Photo:**  
**Bruno Manser**

nous contentons de parler, tous les Penan finiront par être tués – sans que l'on touche à un cheveu de la police. S'ils reviennent démolir nos huttes avec leurs bulldozers, je ne dirai plus qu'on nous a demandé de rester pacifiques. De toute manière, que nous nous défendions ou non, c'est la même chose: ils ne nous respectent pas, et à la fin, nous serons tous tués par la police.

S'ils viennent déranger la paix de mes grands-parents, de mon père et de ma mère – qui sont tous enterrés ici – ils le paieront de leur sang! Même si des représentants du gouvernement viennent ensuite nous affirmer que «la loi dit ceci et cela», je continuerai, comme eux, d'agir selon ma propre inspiration. L'agresseur sera agressé à son tour. Les étrangers, même s'ils s'appellent «soldats», sont des gens comme toi et moi. Je suis moi aussi un «soldat»

de la loi et ils deviennent sourds: la loi de leur monde est sans valeur, disent-ils. Même l'écuireuil Tellé a sa loi: si tu l'effarouches dans ta plantation, il fuit; la compagnie, non. Quoi que tu puisses dire, personne ne l'entend. Faut-il tuer pour être entendu? Si nous l'empêchons de travailler ici, elle détruit la forêt par là. Maintenant, l'eau du fleuve est sale et nous recevons une quantité de médicaments; qu'est-ce que cela signifie?

Quand j'entends le bourdonnement des bulldozers, j'en ai les larmes aux yeux: je suis à la fois attristé par la destruction de la forêt et profondément révolté, avec des idées de meurtre. Je ne suis pas un roi, et tout le monde sait que j'ai le cœur rempli de bonté. J'ai honte, moi qui ai l'air d'un gibbon brun sous la pluie! Notre terre n'est pas très grande – aidez-nous!

# Nouvelles du Sarawak

Informations réunies par Roger Graf

## **Arbres protégés: 1000 troncs confisqués**

Kuching, 26/27 décembre 1996 («New Straits Times»).

Les autorités forestières du Sarawak ont confisqué plus de 1000 troncs d'enkabang (ou méranti jaune – un arbre protégé), âgés de 100 à 200 ans, provenant d'exploitations illicites effectuées dans le bassin supérieur du Rejang. L'ensemble de la saisie pesait quelque 4000 tonnes et valait 1,2 million de ringgits (soit environ 600 000 francs suisses). A cette occasion, des bateaux à moteur ont également été séquestrés, tandis que plusieurs personnes étaient appréhendées.

L'enkabang est une des 44 essences protégées au Sarawak. La loi sur la protection de la nature (Sarawak Wildlife Protection Ordinance) prévoit un an d'emprisonnement ou 10 000 ringgits d'amende (env. 5000 francs suisses) pour tout arbre de ce genre abattu ou endommagé.

Frankie Tieh, directeur adjoint du Sarawak Forest Department, promet que tout sera entrepris, avec l'aide de la police et d'hélicoptères, pour mettre fin à ces activités illégales. Il relève toutefois l'habileté des trafiquants, qui transportent le bois essentiellement de nuit et par voie d'eau. Or, près de 350 embarcations diverses (cargos et remorqueurs) servent au transport du bois sur le fleuve Rejang, ce qui rend les contrôles très difficiles. De plus, les grumes sont immédiatement écorcées, ce qui a pour effet de compliquer l'identification des essences.



**Enkabang (en anglais: Illipe nut) abattu illégalement sur le territoire des Penan, dans la région du fleuve Ubung. Des douzaines d'arbres de cette espèce ont été coupés au mépris de la loi par la société d'exploitation forestière Syarikat Fohlin Timber, qui a pu, par ailleurs, abattre des arbres à l'intérieur même du parc national de Gunung Mulu, sans que sa licence lui soit retirée. L'enkabang constitue une importante source de revenus pour les populations locales: ses fruits, utilisés pour la production du chocolat, peuvent être exportés sans difficulté.**

**Photo: Bruno Manser**

## **Quatre Penan arrêtés**

Long Kerong, le 13 mars 1997

Sur la route, près du village de Long Kerong, les militaires sont intervenus contre plus de 70 Penan qui partaient à la rencontre de délégués de la compagnie d'exploitation. D'après les informations dont nous disposons, 14 Penan ont été blessés lors de cette intervention – dont un grièvement, d'un coup de crosse sur la tête – et quatre autres arrêtés (le BMF connaît leur nom). Les militaires ont menacé de bombarder le village de Long Kerong. Le 10 mars déjà, ils avaient tiré en l'air à de multiples reprises pour intimider les Penan, qui voulaient traiter avec des responsables de la compagnie Samling.

# Nouvelles du Sarawak

## Une résolution des peuples indigènes de Malaysia

Sous le titre Identité et droits fonciers, une conférence réunissant les peuples indigènes de l'ensemble de la Malaysia (Malaisie péninsulaire, Sabah et Sarawak) a eu lieu en septembre 1996 à Kuala Lumpur, capitale de l'Etat fédéral. La rencontre était organisée par l'Institute of Advanced Studies de l'Université de Malaysia. Une résolution, adressée au gouvernement malaysien, a été adoptée par l'assemblée. Nous vous en proposons ci-dessous une traduction conforme au sens du texte original (en «bahasa melayu», langue du groupe indonésien):

1. Les droits fonciers des indigènes du Sarawak doivent être reconnus et respectés, tant juridiquement que dans la pratique. Ces droits peuvent être prouvés par la présence de tombes, de traces de cultures ou d'arbres plantés (ipoh, tajem), ainsi que par des noms donnés par les habitants aux fleuves et aux montagnes, et reconnus par d'autres communautés.

2. Le processus de reconnaissance des droits fonciers autochtones doit être raccourci. L'arpentage peut être accéléré au moyen de relevés topographiques et de concertations (discussions, réunions). Les relevés topographiques effectués par les indigènes eux-mêmes doivent être soutenus et acceptés par l'Etat.

3. Le désir de certaines communautés villageoises de ne pas recevoir de titres de propriété doit être respecté. [Note de la rédaction: cela ne s'applique qu'à des cas extrêmement rares. Ce point a été admis dans la résolution par souci de pondération.]

4. Le droit foncier actuel du Sarawak (Sarawak Land Code), qui règle le droit des indigènes sur les terres, doit être supprimé ou invalidé.

5. Avant tout transfert de titres de propriété, la communauté villageoise concernée doit être consultée par le gouvernement. En particulier, l'adjudication de concessions aux entreprises gouvernementales et aux firmes privées, sans consultation préalable des indigènes, doit cesser; cela concerne tout

spécialement les compagnies d'exploitation forestière Samling, Rimbunan Hijau, Rimex, Woodman, les plantations sylvicoles gouvernementales LCDA et SLDB, et les plantations privées d'Austral Rajawali, ainsi que le projet hydroélectrique de Bakun.

6. Les actions non-violentes des peuples indigènes pour la sauvegarde de leurs droits fonciers – par ex. l'érection de barrages routiers pour enrayer la progression de compagnies d'exploitation du bois – ne devraient pas être considérées comme une opposition au développement («anti-development») et les participants à ces opérations ne devraient pas être punis.

7. Les peuples indigènes privés de terres ou déplacés doivent recevoir un territoire approprié pour pouvoir poursuivre leur mode de vie traditionnel. Ils doivent bénéficier d'une compensation équitable et de l'aide nécessaire jusqu'à ce que les cultures installées sur les nouveaux terrains soient productives. On aura ainsi la garantie que leur survie est assurée même en cas de perte de propriété et de transfert.

8. Les plans de développement et les titres de propriété doivent garantir la pérennité des propriétés et des droits d'usage. Les droits de propriété sont intangibles. Dès qu'elles sont enregistrées, les limites doivent être respectées. Les populations indigènes doivent pouvoir bénéficier du développement, en particulier par l'ouverture d'écoles et de cliniques.

9. La concertation entre le gouvernement et les peuples indigènes, en ce qui concerne le respect de leur identité et leurs droits fonciers, doit être améliorée par un renforcement du dialogue et de la collaboration. Les autochtones doivent être prêts à coopérer avec le gouvernement. Parallèlement, le gouvernement doit reconnaître l'identité des indigènes et leurs droits fonciers, surtout s'agissant des Penan. Pour faciliter les contacts, le dialogue et la coordination, il conviendrait de créer une fédération des communautés villageoises indigènes, qui serait l'interlocutrice du Conseil des affaires indigènes (Majlis Adat Istiadat/Native Affairs Council).

# Nouvelles du Sarawak

## Pas d'argent pour la centrale hydroélectrique de Bakun!

Par Peter Bosshard  
(Déclaration de Berne, Zurich)

Le groupe ABB (Asean Brown Boveri) a entrepris en janvier 1997 la construction des gigantesques installations hydroélectriques de Bakun, dans la forêt pluviale du Sarawak. Ce projet pharaonique, qui anéantit 700 km<sup>2</sup> de forêt pluviale et nécessite le déplacement de 9500 habitants, suscite beaucoup d'oppositions parmi les organisations de défense de l'environnement et des droits de l'homme. En juin 1996, un tribunal malaysien a constaté que l'étude de l'impact sur l'environnement ne répondait pas aux prescriptions légales. En vertu du mouvement général de dérégulation, la centrale de Bakun n'est pas construite par l'Etat, mais par une société anonyme. Cette société entend réunir sur le marché des capitaux privés les 5 milliards de dollars nécessaires. Elle émettra donc prochainement des actions à la bourse de Kuala Lumpur. Ces titres devraient aussi intéresser les banques suisses et autres sociétés d'investissement.

Le consultant anglais Delphi International, spécialisé dans les questions d'investissement, a récemment analysé les aspects économiques de cette colossale entreprise. Son rapport est particulièrement critique: le projet est grevé de nombreux risques incontournables dans les domaines technique, financier et économique. «Nous conseillons aux investisseurs qui envisagent de participer directement au capital du projet, par l'intermédiaire de la Bakun Hydroelectric Corporation, de réexaminer la chose.» Plus loin, Delphi International poursuit: «Les rendements financiers se feront attendre et seront faibles, eu égard aux risques encourus.» Pour sa part, le «Financial Times» juge que «le fi-

nancement du barrage pourrait être encore plus problématique que sa construction».

En Suisse, une centaine de sociétés d'investissement sont spécialisées dans les actions asiatiques et la participation financière aux projets énergétiques. Elles devront décider dans les semaines qui viennent si elles achètent des titres Bakun. Or, ces sociétés gèrent la fortune d'un grand nombre de personnes, qui ont un intérêt non seulement éthique, mais aussi financier à ne pas voir leur argent placé dans des actions Bakun. Ces personnes doivent faire connaître leur volonté aux gérants de fonds concernés. Des lettres-modèles sont à disposition des intéressés au BMF. Avec d'autres organisations, le BMF combat ce projet démesuré.

**Bâtiments d'ABB à Baden Zurich**  
**Photo: Rico Schmid**



# Infos bois

Reuni par Roger Graf

## Bravo!

De nouvelles communes viennent de se prononcer contre l'emploi de bois tropicaux dans les bâtiments publics. En Suisse, il s'agit de Delémont, Porrentruy et Lausanne. Avec ses quelque 120 000 habitants, Lausanne se situe au deuxième rang des villes romandes quant à sa population. En France voisine, deux communes alsaciennes se sont jointes au mouvement: Muhlbach-sur-Bruche et Muttersholtz. A Fislisbach AG, le bureau d'architecture Paul Gut a également décidé de renoncer à l'utilisation de bois tropicaux. De plus, il a demandé à tous les fournisseurs de bois tropicaux de le biffer de leur liste d'adresses.

A Rehetobel (Appenzell), une journée d'action s'est déroulée le 28 janvier 1997 sur le thème de la renonciation aux bois tropicaux. La manifestation était organisée conjointement par la Direction cantonale des constructions d'Appenzell Rhodes Extérieures et l'association «Kein Stolz auf Tropenholz!» à l'occasion de la parution d'un dépliant intitulé «Tropenholz und andere Raubbauhölzer» (bois tropicaux et autres bois de pillage).

Cette publication contient de précieuses informations pour une judicieuse utilisation du bois. C'est la première fois en Suisse que des autorités se lancent dans une réalisation de ce genre. Le dépliant (en allemand) peut être commandé directement aux adresses suivantes: Baudirektion von Appenzell Ausserrhoden, Postfach, 9102 Herisau, ou Verein «Kein Stolz auf Tropenholz», Postfach, 9038 Rehetobel.

## Honteux!

Selon des informations parvenues au BMF, des sociétés malaysiennes d'exploitation du bois seraient déjà à l'œuvre en différents points du globe: au Cambodge, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (80% des coupes!), aux îles Salomon et à Vanuatu (Océanie), au Cameroun, à Madagascar, au Zimbabwe, au Brésil, en Guyana, au Surinam, au Belize et en Roumanie! Dans l'une des prochaines éditions de la «Lettre circulaire», le BMF publiera un article de fond sur ce thème.

**Ueli Widmer, chef de la Direction cantonale des constructions d'Appenzell Rhodes Extérieures (au milieu) en compagnie de René Rohner (Association «Kein Stolz auf Tropenholz!») et Bruno Manser (à droite), lors de la journée d'action du 28 janvier 1997 visant à inciter les communes à renoncer aux bois tropicaux.**

**Photo: Isabelle Kürsteiner**



# Analyse critique de l'écolabel FSC

Par Susanne Breitkopf et Reinhard Behrend (Rettet den Regenwald e.V., Hambourg)



**Pont jeté sur le fleuve Offoué par la firme Leroy/Isoroy pour permettre l'exploitation du secteur 32, dans la réserve de Lopé au Gabon. Pour le moment, il est expressément défendu à cette entreprise de citer l'écolabel FSC dans sa publicité. Le secrétariat international du FSC va d'abord procéder à une expertise. Un recours formel contre la vente, par Leroy/Isoroy, de bois tropicaux labellisés provenant de zones protégées avait été déposé par quatre organisations environnementales, dont «Rettet den Regenwald e.V.» et Greenpeace Suisse. Jusqu'au 30 juin 1997 au moins, la publicité de Leroy/Isoroy ne pourra pas séduire ses clients au moyen de l'écolabel.**

**Photo: Jonathan Pearce**

Il a fallu beaucoup de temps pour que soient enfin adoptés les principes et les critères de gestion forestière durable du Forest Stewardship Council/FSC (en français: Conseil pour la gestion des forêts), pour que soient reconnus les premiers «certIFICATEURS» (firmes et organisations) et que l'ensemble devienne opérationnel. L'objectif est d'exploiter les forêts tout en veillant à leur conservation et en améliorant le bien-être des populations indigènes concernées. Depuis la création du FSC, beaucoup d'organisations de défense de l'environnement et des droits de l'homme sont restées attentives à son développement et ont tenté de l'influencer positivement. C'est le cas en particulier de l'association «Rettet den Regenwald e.V.», dont nous publions ci-dessous une analyse critique du FSC, parue dans le «Regenwald-Report n° 4/96».

## **- Des normes sujettes à interprétation**

Les principes et les critères du FSC sont très généraux et peuvent être interprétés de diverses manières, selon les intérêts en jeu. Or, l'établissement de normes de certification sur la base des principes et des critères généraux est confié à des groupes de travail nationaux. Il s'ensuit que ces normes peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Dans les pays tropicaux, par ailleurs, les membres de ces «Working Groups» sont souvent soumis aux fortes pressions de gouvernements peu démocratiques et de l'industrie du bois.

## **- Pour sauver les apparences**

Les grands consortiums demandent la certification pour une partie des forêts qu'ils exploitent et présentent ainsi une image très

positive de leurs activités. Parallèlement, ils continuent de piller sans scrupules le reste de leurs forêts et achètent du bois «pillé» par d'autres compagnies.

#### **- Des rapports de dépendance**

Les certificateurs sont payés par le commerce du bois. La fonction est certes exercée par quelques organisations d'utilité publique, mais aussi par des entreprises commerciales telles que la Société Générale de Surveillance SA (SGS), basée à Genève. Ces entreprises n'ont aucun intérêt à déplaire aux mandants qui les paient. Comme le montre l'exemple Leroy/Isoroy au Gabon, elles sont très portées à fermer les deux yeux pour conserver leurs clients [voir «lettre circulaire» de septembre 1996].

#### **- Un contrôle déficient**

La surveillance des certificateurs incombe au secrétariat FSC. Dans la pratique, toutefois, cela ne fonctionne pas. Aussi longtemps que personne ne réagit, les certifications les plus extravagantes passent la rampe. Les organisations environnementales ne peuvent pas se fier au FSC pour exercer ce contrôle:

la surveillance n'est effective que si les organisations environnementales sont vigilantes. En somme, ces dernières pourraient tout aussi bien effectuer elles-mêmes les certifications.

#### **- Une procédure bureaucratique**

Les recours doivent être adressés aux certificateurs, ce qui est illogique. Quand on découvre une escroquerie, on s'adresse à la police et non à l'escroc. Mais le FSC n'a aucun organe qui jou ce rôle. Si l'on n'est pas satisfait de la réponse d'un certificateur, on doit se tourner vers le Conseil de certification créé par le certificateur lui-même. C'est seulement en troisième étape que le FSC s'occupe enfin du recours. En attendant, des mois se sont écoulés, pendant lesquels le bois indûment certifié peut être vendu sans que les consommateurs et les protecteurs de l'environnement puissent l'empêcher.

#### **- Aucune chance pour les indigènes concernés**

L'expérience montre que les certifications les plus scandaleuses sont entérinées si personne ne fait recours. Or, peu d'organisations environnementales ont les moyens de contrô-

**Pygmées du Zaïre**  
**Photo: Bruno Manser**





Caricature tirée du «Nebelspalter»  
Texte: Roger Graf

ler chaque certification et d'entamer la procédure de recours compliquée du FSC. Quant aux habitants des forêts (les Pygmées du bassin du Congo, par exemple, ou les ouvriers forestiers des pays dictatoriaux), il faudrait vraiment qu'ils bénéficient d'une chance exceptionnelle pour que leurs problèmes soient pris en considération.

#### - Un manque de transparence

Tous les documents et informations relatifs à la procédure de certification sont confidentiels; seul un résumé est publié, avec très peu de détails. Les organisations environnementales demandent que les rapports complets soient rendus accessibles, à l'exception des données constituant des secrets d'entreprise, selon la pratique déjà adoptée par la Banque mondiale, par exemple. Au FSC, même les adresses des membres sont tenues secrètes: un membre du FSC ne peut pas communiquer directement avec les autres membres, ni s'informer sur eux pour savoir, par exemple, qui se cache derrière telle ou telle organisation.

#### - Une certification très coûteuse

La certification coûte très cher. La SGS, par exemple, facture plus de 800 francs suisses par jour de travail, sans compter les déplacements et autres frais. Par conséquent, les contrôles ne sont effectués en principe que deux fois par année. Qui donc vérifiera, entre-temps, si les entreprises travaillent bien de manière appropriée, si les animaux sauvages ne sont pas braconnés et si le mensonge et la tromperie ne finissent pas par s'imposer? A quoi il faut ajouter que les petites organisations d'utilité publique qui défendent les indigènes concernés, dans les pays tropicaux, n'ont guère les moyens de se faire entendre: il en coûte des milliers de dollars rien que pour la traduction des documents exigés par le FSC. Elles n'ont donc que des chances insignifiantes d'être reconnues par le FSC.

#### - Les défenseurs de l'environnement sont progressivement écartés

Au sein du FSC, les défenseurs de l'environnement se sentent mis à l'écart. Leurs requêtes pour davantage de transparence, pour la protection des forêts primaires («forêts vierges») et pour un contrôle plus rigoureux ne dépassent pas le secrétariat. En été 1996, la part des milieux économiques a passé d'un quart à un tiers des voix. Les organisations à but social et les organisations écologistes doivent maintenant siéger dans des chambres séparées. Pour beaucoup de groupements, cette séparation est artificielle, les aspects sociaux et environnementaux étant étroitement liés dans leurs préoccupations, surtout dans les régions tropicales, où la destruction de la forêt, la pauvreté et les atteintes aux droits de l'homme vont de pair.

#### - Les forêts primaires ne sont pas à l'abri

Le principe 9 du FSC – l'interdiction des coupes de bois dans les forêts primaires – n'est pas appliqué. Comme le démontre l'exemple gabonais, la certification n'exclut pas l'aménagement de nouvelles voies d'accès et des abattages en forêt primaire – même dans des zones protégées. Si le FSC ne change pas de politique, IL COMPROMETTRA LES EFFORTS DE CONSERVATION DE LA FORÊT PLUVIALE. Déjà, certains gouvernements et la Banque mondiale utilisent la certification FSC comme alibi pour la poursuite du pillage de la forêt pluviale. Jean-Louis Sarbib, vice-directeur pour l'Afrique de la Banque mondiale, écrit: «Il est exact que la Banque... a étudié la possibilité de soutenir financièrement des coupes de bois dans les pays tropicaux... Les conditions minimales seraient le soutien de groupements pour la protection de l'environnement et une certification... comme celle du FSC.» (lettre du 16.10.96). Le FSC deviendrait ainsi l'alibi permettant de piller les dernières forêts primaires.

# Forêts primaires et autochtones: un choix de revues et de magazines

Proposé par Roger Graf

Voici un petit panorama de publications périodiques consacrées aux peuples indigènes et à la protection des forêts. Certes, la délimitation de ces deux domaines est plus ou moins arbitraire, et seul le thème principal de chaque périodique est cité sous la rubrique «thèmes». Toutefois, l'ethnologie, les droits de l'homme et l'écologie sont abordés régulièrement par toutes les publications citées. Malheureusement, le thème «protection de la forêt tropicale» n'apparaît que dans très peu de périodiques de langue française. A noter que cette liste n'est absolument pas exhaustive.

## «Incomindios» (en langue allemande)

Thèmes: Indiens d'Amérique du Nord et d'Amérique latine. Environ 32 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: Fr. 30.- (Suisse). Adresse: Incomindios, Postfach, CH-8032 Zurich.

## «INFOE-Magazin» (en langue allemande)

Thèmes: thèmes ethno-écologiques. Environ 40 pages, paraît 2 fois par an. Abonnement: DM 15.-. Adresse: INFOE, Gauss-Strasse 15, D-22765 Hambourg, ou Zentralstrasse 156, CH-8003 Zurich.

## «Bumerang» (en langue allemande)

Thèmes: peuples indigènes d'Amérique du Sud, du Sud-Est asiatique et de Mélanésie. Environ 30 pages, paraît 3 fois par an. Abonnement: DM 20.-. Adresse: Dorfstrasse 44, D-16230 Brodowin.

## «Nitassinan» (en langue française)

Thèmes: Indiens d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Environ 30 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: FF 160.-. Adresse: Nitassinan-CSIA, BP 317, F-75229 Paris Cedex 05.

## «IWGIA Newsletter» (en anglais et en espagnol)

Thèmes: peuples indigènes du monde entier. Environ 64 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: US\$ 30.- (y compris le «Yearbook»). Adresse: IWGIA, 10 Fiolstræde, DK-1171 Copenhagen K.

## «Regenwald-Report» (en langue allemande)

Thèmes: forêt tropicale et certification. Environ 12 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: DM 20.-. Adresse: «Rettet den Regenwald e.V.», Pöseldorfer Weg 17, D-20148 Hambourg.

## «News-Letter Pro Regenwald»

(en langue allemande)

Thèmes: forêt tropicale et certification. Environ 4 pages, paraît irrégulièrement. Abonnement: gratuit pour les bienfaiteurs. Adresse: Pro Regenwald, Frohschammerstrasse 14, D-80807 München.

## «ARA aktuell» (en langue allemande)

Thèmes: Amérindiens, forêt tropicale et certification.

Environ 8 pages, paraît 3 fois par an. Abonnement: gratuit pour les bienfaiteurs. Adresse: ARA, Postfach 100 466, D-33602 Bielefeld.

## «Robin Wood Magazin» (en langue allemande)

Thèmes: protection de l'environnement, forêts et certification. Environ 40 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: DM 20.-. Adresse: Robin Wood, Postfach 102 122, D-28021 Bremen.

## «La Flèche» (en langue française)

Thèmes: écologie et bois tropicaux. Environ 12 pages, paraît 4 fois par an. Le numéro: FF 20.-. Adresse: Robin des Bois, 35, rue du Bourg Tibourg, F-75004 Paris.

## «World Rainforest Report» (en langue anglaise)

Thèmes: forêts pluviales du monde entier, certifications et campagnes. Environ 30 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: US\$ 25.-. Adresse: Rainforest Information Centre, PO Box 368, Lismore NSW 2480, Australia.

## «Taiga-News» (en langue anglaise)

Thèmes: forêts nordiques (de la zone boréale) et certification. Environ 12 pages, paraît 3-4 fois par an. Abonnement: US\$ 15.-. Adresse: Taiga Rescue Network, Box 116, S-96223 Jokkmokk, Sverige.

## «Habari» (en langue allemande)

Thèmes: protection de la faune et de la nature en Afrique orientale, peuples africains. Environ 24 pages, paraît 2 fois par an. Le numéro: Fr. 5.-. Adresse: Verein «Freunde der Serengeti», Postfach 35, CH-8136 Gattikon ZH.

## «OekoZid-Journal» (en langue allemande)

Thèmes: écologie et thèmes tiers-mondistes. Environ 60 pages, paraît 2 fois par an. Abonnement: DM 18.-. Adresse: FOCUS-Verlag, Postfach 110328, D-35348 Giessen.

## «The Ecologist» (en langue anglaise)

Thèmes: écologie et thèmes tiers-mondistes. Environ 80 pages, paraît 6 fois par an. Abonnement: US\$ 35.-. Adresse: The Ecologist, Five Oaks Road, Slinford, West Sussex RH13 7RH, United Kingdom.

## «Courrier de la Planète» (en langue française)

Thèmes: développement, écologie et thèmes tiers-mondistes. Environ 60 pages, paraît 6 fois par an. Abonnement: FF 240.-. Adresse: Courrier de la Planète, BP 95, F-92244 Malakoff Cedex.

## «Pogrom» (en langue allemande)

Thèmes: droits de l'homme et des minorités dans le monde entier. Environ 60 pages, paraît 6 fois par an. Abonnement: DM/Fr. 48.-. Adresse: Gesellschaft für bedrohte Völker, Postfach 2024, D-37010 Göttingen.

## «Vielfalt» (en langue allemande)

Thèmes: droits de l'homme et des minorités dans le monde entier. Environ 16 pages, paraît 4 fois par an. Abonnement: Fr. 50.- (cotisation). Adresse: Gesellschaft für bedrohte Völker, Waisenhausplatz 21, CH-3011 Berne.

# Activités

## Un film sur la production du sagou

Bruno Manser est l'auteur d'un film commenté en allemand sur la production du sagou. La fécule tirée de la moëlle des sagoutiers (sortes de palmiers) est la nourriture de base des Penan nomades (voir photo en dernière page). Ce film a été présenté pour la première fois le 13 février 1997 au Musée national suisse à Zurich. Le montage, d'une durée de 45 minutes, a été réalisé à partir des séquences (plusieurs heures au total) tournées par Bruno Manser à la fin des années 80, lors de son séjour chez les Penan.



**Photo: Production du sagou**  
**Photo: Bruno Manser**

## Quelques précisions

Les changements au secrétariat du BMF – où John Künzli a remplacé Roger Graf – ont été évoqués dans la «Lettre circulaire» de décembre 1996. Il y a toutefois lieu de préciser que Roger Graf continue de travailler pour le BMF, même si ce n'est plus en tant que secrétaire: il assume encore la rédaction de la «Lettre circulaire», s'occupe du problème de l'écolabel et encourage les communes à renoncer à l'emploi de bois tropicaux.

## On cherche des bénévoles

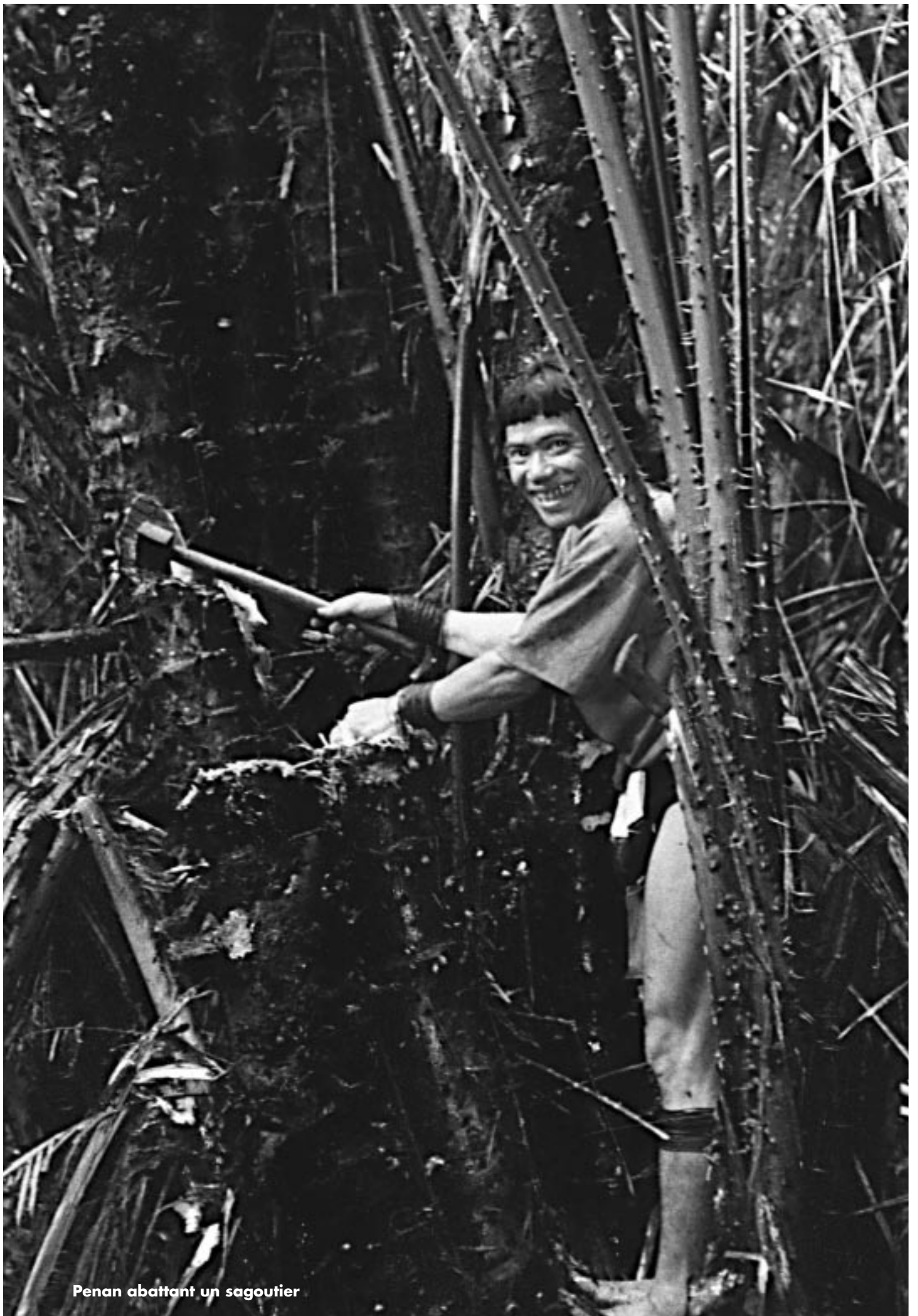
Notre secrétariat, à Bâle, souffre de surcharge chronique. Nous cherchons en particulier une personne qui viendrait régulièrement s'occuper de l'expédition du matériel d'information (de manière autonome, 2 à 4 heures par semaine). Par ailleurs, une personne de langue maternelle française aurait à s'occuper du courrier destiné à la Suisse romande et à la France (environ 2 heures par semaine). Veuillez prendre contact avec John Künzli, tél. 061/261 94 74.

---

## Impressum

Bruno-Manser-Fonds (BMF)  
Association pour les peuples de la forêt pluviale  
Heuberg 25, CH-4051 Bâle  
Téléphone 061/261 94 74  
Téléfax 061/261 94 73  
E-mail: [bmf@bmfonds.links.ch](mailto:bmf@bmfonds.links.ch)  
Pour les dons: Coop-Bank, CH-4002 Bâle, compte  
421329.29.00.00-5  
La Poste (France), Strasbourg, CCP n° 2.604.59T  
Rédaction: Roger Graf, Bruno Manser  
Auteurs: Reinhard Behrend, Peter Bosshard,

Susanne Breitkopf, Roger Graf, Abang Kang,  
Bruno Manser  
Photos et dessins: Bruno Manser, Isabelle Kürsteiner,  
Jonathan Pearce, Rico Schmid  
Traductions: Robert Gogel (français),  
Roger Graf (deutsch), Mary-Louise Mettler (anglais)  
Tirage: 5700 exemplaires (3500 en allemand, 1500  
en français et 700 en anglais)  
Paraît au minimum deux fois par année  
L'abonnement à la «lettre circulaire» est GRATUIT  
Les contributions et les dons sont les bienvenus  
Composition et impression: Gremper, Emminger & Co,  
Bâle



Penan abattant un sagoutier